

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2023	
En exercice	35	Date de la convocation	2 janvier 2023
Quorum	24	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	32	N° de la délibération	1. CA 2023 01 10
Représentés	3	Objet	Liste des participants - Introduction
Votants	35		
Le 10 janvier 2023 à 16H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de Lorient Agglomération, Quai du Péristyle, 56100 Lorient, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 2 janvier 2023.			

Participants (32) : Mme Hortense LE PAPE, Mme Marie-Hélène HERRY, M. Fabrice LOHER, M. Marc BOUTRUCHE, M. Michel TOULMINET, Mme Annaïck HUCHET, Mme Christine LE STRAT, Mme Marie-Françoise CERESZ, Mme Marie-Jo LE BRETON (ne vote plus à compter de la délibération N°23), Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myriamne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, M. Gilles CARRERIC, M. Nicolas JAGOUDET, M. Pascal BARRET, M. Philippe LE RAY, M. Pierre GUEGAN, Mme Anne BASTIEN, M. Jean-Noël TEXIER, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-Anne LE BOURLAY, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Nadia FROGER, Mme Sandrine TRELLU, Mme Hélène LE GALL

Excusés ayant donné pouvoir (3) : Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à M. GUEGAN), M. Yves GICQUELLO (pouvoir à Mme CERESZ), M. David ROBO (pouvoir à Mme HERRY, vote à compter de la délibération N°2).

Vu l'arrêté du Préfet du Morbihan en date du 17 novembre 2022 relatif à la fusion ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte Ouvert **Habitat 56** en date du 1^{er} décembre 2022 ;

Vu les délibérations des Conseils d'administration des OPH **Vannes Golfe Habitat**, **Lorient Habitat** et **Bretagne Sud Habitat**, respectivement en date du 29 mars 2022, 30 mars 2022 et 23 février 2022 ;

Le Département du Morbihan, Lorient Agglomération et Golfe du Morbihan Vannes agglomération, collectivités de références des trois bailleurs publics du Morbihan, ont décidé de créer, par voie de transmission universelle des patrimoines (TUP), l'OPH **Morbihan Habitat**. Les actes notariés constatant, dans le cadre de la TUP, le transfert des actifs de LH et de VGH, ont été signés le 27 décembre 2022 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023, date à laquelle, les OPH Vannes Golfe Habitat et Lorient Habitat seront dissous sans liquidation.

Préalablement, ces trois collectivités ont constitué un Syndicat Mixte Ouvert de logement social du Morbihan dénommé **Habitat 56**. Le syndicat mixte **Habitat 56**, présidé par David LAPPARTIENT, s'est réuni pour son installation le 1^{er} décembre 2022. Structure de rattachement de l'OPH **Morbihan Habitat**, il a arrêté le nombre des membres du conseil d'administration et désigné ses représentants.

Les délibérations qui vous sont présentées ci-après permettront à Morbihan Habitat d'installer ses instances de gouvernance et d'organiser l'exercice de ses activités à travers un budget, des compétences, des délégations de signature, etc...

Il est proposé que Monsieur Michel TOULMINET, en sa qualité de doyen du Conseil d'administration :

- exerce la Présidence de séance jusqu'à l'élection du-de la Président-e du Conseil d'administration,
- procède à l'appel des participants et ouvre la séance du Conseil d'administration.

